

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Tunngasugitti, et bienvenue au Nunavut!

Gouvernement par consensus

« La coopération entre tous les paliers de gouvernement renforcera le Nunavut. »

Le Mandat de Bathurst

Gouvernement par consensus

Le Nunavut est doté d'un gouvernement populaire dont la gestion s'effectue selon les principes de la démocratie parlementaire canadienne. Ainsi, tous les résidents du Nunavut ont le droit de se porter candidat et d'élire, en fonction de l'individu et non du parti, les membres de l'Assemblée législative (MAL).

Suite à une élection générale, les MAL se réunissent afin de désigner un premier ministre parmi les membres élus. On procède alors à la sélection des ministres, de même qu'à l'attribution des portefeuilles par le premier ministre. Entre eux, les ministres et les membres de l'Assemblée déterminent l'ordre des priorités gouvernementales qui reflèteront les enjeux identifiés au cours de l'élection.

Même dans un gouvernement par consensus, les mesures proposées nécessitent l'appui de la majorité. Le premier ministre et les ministres doivent, de façon constante, prendre en compte les préoccupations des membres de l'Assemblée et y répondre tout en se frayant un chemin à travers les processus législatif et budgétaire.

Le système harmonise les principes de démocratie parlementaire avec les valeurs autochtones de coopération maximale, d'utilisation efficace des ressources de leadership et de responsabilité commune. Le Nunavut partage ce système avec les Territoires du Nord-Ouest, dont le gouvernement populaire repose aussi de façon significative sur un fondement autochtone.

Le Mandat de Bathurst ou Pinasuaqtavut :

« Ce que nous voulons entreprendre. »

Le Mandat de Bathurst est un énoncé de valeurs et de priorités guidant la conduite du gouvernement et identifiant les objectifs communs des membres de l'Assemblée. Achievé en août 1999, le mandat traça les principes directeurs quinquennaux. Il définit des objectifs spécifiques et établit la vision du Nunavut.



GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Gouvernement par consensus (2)

Le *Mandat de Bathurst* comporte quatre composantes :

1. Collectivités en bonne santé reconnaît, qu'afin d'assurer l'état de santé général du Nunavut, il est nécessaire d'englober tous les aspects de la collectivité et de ses rapports avec ses résidents et les terres;
2. Simplicité et harmonie représente l'engagement veillant à ce que les processus demeurent accessibles au public et encourageant la participation populaire au processus gouvernemental;
3. Autosuffisance reconnaît la responsabilité des individus face à eux-mêmes, leur famille et leur collectivité;
4. Apprentissage continu souligne l'importance d'un engagement envers l'apprentissage et le développement continu, et engage le gouvernement à appuyer de telles acquisitions aux niveaux individuel, communautaire et territorial.

Le mandat reflète le désir du gouvernement de faire écho aux priorités et besoins de ses résidents d'une façon transparente qui incite la participation active du public.

Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)

Le gouvernement tient résolument à ce que l'*Inuit Qaujimajatuqangit* constitue un principe directeur du gouvernement populaire. L'IQ, qui donne corps au savoir et aux valeurs traditionnelles inuites, éclaire le gouvernement lors de la prise de décision et l'élaboration de politique et de lois en mesure de refléter les conceptions, mentalités, et pratiques clés de la majorité inuite du Nunavut. Même si l'application de ce principe à la gouvernance journalière du Nunavut constitue un défi considérable, la mise en pratique de l'IQ demeure néanmoins un objectif que le gouvernement s'engage ardemment à rencontrer.

*Pour de plus amples renseignements à propos du Nunavut,
veuillez contacter le service des communications
du gouvernement du Nunavut
au (867) 975-6000*

